



Mairie de Machilly

290, route des Voiron

74140 MACHILLY

Fiche protocole sanitaire – COVID 19 **SALLE DES ASSOCIATIONS**

La capacité d'accueil est strictement limitée à 13 personnes en salle des associations.

Attention, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics clos.

En arrivant dans la salle :

- Se frictionner les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition dans la salle ou se laver les mains dans les sanitaires.
- Aérer la salle
- Nettoyer et désinfecter les surfaces contact (surface, mobilier et matériel où les usagers posent leurs mains).
- Emarger la fiche entretien « Covid 19 » avec un stylo personnel

Pendant l'occupation de la salle :

- Installer la salle de façon à permettre le respect des distances de sécurité entre les participants (1 m minimum).
- Proscrire la mise à disposition de collation.
- Proposer des bouteilles d'eau individuelles et non partagées.
- Eviter le partage des documents et stylos.
- Le cas échéant, désinfecter le matériel partagé.

En quittant la salle :

- Se frictionner les mains avec le gel hydroalcoolique ou se laver les mains dans les sanitaires.
- Nettoyer et désinfecter les surfaces contact (uniquement les surfaces, mobilier et matériels utilisés) .
- Emarger la fiche entretien avec un stylo personnel.
- Jeter masques, gants, lingettes... dans la poubelle spécifique mise à disposition

Attestation sur l'honneur

Je soussigné _____ atteste sur l'honneur m'engager à respecter ce protocole et les mesures barrières et à les faire respecter auprès des autres utilisateurs, lors de l'utilisation de la salle des associations, en tant que responsable de son utilisation. Fait pour valoir ce que de droit.

Nom de l'association ou organisme : _____

Signature

Fait à Machilly le _____